

DÉMISSIONS : TRAJECTOIRES ET DONNÉES REPÈRES

Document de travail

25 janvier 2018

Unédic

TRAJECTOIRES DE RÉFÉRENCE

Les ruptures conventionnelles

OBJECTIF : TROUVER UNE POPULATION INDEMNISÉE CONNUE PROCHE DE CELLE DES DÉMISSIONNAIRES

- ▶ **Les ruptures conventionnelles hors Indemnités supra légales élevées (> 1000€) : 77 %** des ruptures conventionnelles

On peut supposer que les personnes qui mettent fin à leur contrat par rupture conventionnelle avec des indemnités supra légales faibles se sont séparées volontairement de leur employeur.

Leur rupture de contrat est ainsi proche d'une démission.

- ▶ **Parmi elles, les ruptures conventionnelles avec réalisation d'un projet professionnel :**

On peut cibler les personnes qui ont un projet professionnel :

- Ayant suivi une formation au cours du droit
- Ayant créé leur entreprise au cours du droit (ARCE ou cumul)

RUPTURES CONVENTIONNELLES AVEC PROJET

Formation et ou création d'entreprise

LES RUPTURES CONVENTIONNELLES AVEC UN PROJET

RUPTURES CONVENTIONNELLES AVEC CRÉATION D'ENTREPRISE ET/OU FORMATION EN COURS DE DROIT

Elles représentent :

- ▶ **26 % des ruptures conventionnelles (hors ISLR élevées)**
 - 14 % avec une période de formation
 - 10 % avec création d'entreprise
 - 2 % avec formation et création d'entreprise

- ▶ **Une majorité de jeunes** (57 % de moins de 34 ans, 8 % de 50 ans ou plus)

- ▶ A l'entrée en indemnisation, **l'ancienneté moyenne** dans le dernier contrat est de **4 ans** (28 % plus de 5 ans)

- ▶ **7 % d'entre eux sont des cadres**

- ▶ **72 % avec un niveau Bac ou inférieur**

Champ: droits suite à une rupture conventionnelle avec ISLR<1000€, interrompus en 2016 (pour fin de droit ou sans retour avant fin 2017), France

LES RUPTURES CONVENTIONNELLES AVEC UN PROJET

FORMATION ET OU CRÉATION D'ENTREPRISE

	Projet	Ensemble ruptures conventionnelles*
Effectif	55 850	214 950
Montant moyen journalier d'indemnisation	39,4 €	37 €
Durée maximale moyenne du droit (mois)	23,0	22,3
Durée moyenne consommée (mois)	17,9	15,2
Pourcentage du droit consommé	78 %	68 %
Classes d'âge (%)		
1. Moins de 25 ans	11,7	13
2. De 25 à 34 ans	44,9	41
3. De 35 à 49 ans	35,4	33
4. 50 ans et plus	8,0	12
Sexe (%)		
Femme	43 %	49
Homme	57 %	51
Durée moyenne du dernier contrat (années)	4,3	4
Part des durées maximales supérieures ou égales à 24 mois	76 %	68 %

Champ: droits suite à une rupture conventionnelle avec ISLR<1000€, interrompus en 2016 (pour fin de droit ou sans retour avant fin 2017)

NIVEAU DE DIPLOME

- ▶ **72 %** ont un niveau de diplôme Bac ou inférieur

Niveau de diplôme	Pourcentage
BAC + 5 et plus	7,1
BAC + 3/4	8,0
BAC + 2	13,0
BAC/ECHEC études sup	26,9
CAP/BEP	26,8
Collège/lycée	16,2
Primaire	2,0

RUPTURES CONVENTIONNELLES AVEC FORMATION

FORMATIONS

Trajectoire moyenne

- ▶ **30 780 entrées en formation en cours de droit** (16 % des ruptures conventionnelles)
- ▶ **Ancienneté** moyenne dans le dernier contrat : **4 ans**
- ▶ **1 an** en moyenne entre le premier jour du droit et l'entrée en formation
 - 38% entrent en formation dans les 6 premiers mois, deux tiers dans la première année
- ▶ **Durée** moyenne en formation : 5 mois
- ▶ Les **secteurs** principalement concernés :
 - « commerce; réparation d'automobiles et de motocycles » (24 %)
 - « hébergements et restauration » (11 %)
 - « construction » (11 %)
 - « Industrie manufacturière » (10 %)
- ▶ Les personnes âgées de **50 ans ou plus** sont **sous représentées** (7 %)

Champ: droits suite à une rupture conventionnelle avec ISLR<1000€, interrompus en 2016 (pour fin de droit ou sans retour avant fin 2017), au cours desquels une formation a été suivie

FORMATIONS

Les objectifs des modules de formation



Champ: droits suite à une rupture conventionnelle avec ISLR<1000€, interrompus en 2016 (pour fin de droit ou sans retour avant fin 2017), au cours desquels une formation a été suivie – premier module du plan de formation

LES RUPTURES CONVENTIONNELLES AVEC FORMATION

RUPTURE CONVENTIONNELLES ET FORMATION

	Formation uniquement	Ensemble ruptures conventionnelles*
Effectif	30 780	214 950
Montant moyen journalier d'indemnisation	37 €	37 €
Durée moyenne du dernier contrat (années)	4	4
Durée maximale moyenne du droit (mois)	22,6	22,3
Part des durées maximales supérieures ou égales à 24 mois	73 %	68 %
Durée moyenne consommée (mois)	18,0	15,2
Pourcentage du droit consommé	80 %	68 %
Classes d'âge (%)		(%)
1. Moins de 25 ans	13	13
2. De 25 à 34 ans	45	41
3. De 35 à 49 ans	35	33
4. 50 ans et plus	7	12
Sexe (%)		(%)
Femme	51	49
Homme	48	51

Champ: droits suite à une rupture conventionnelle avec ISLR<1000€, interrompus en 2016 (pour fin de droit ou sans retour avant fin 2017)

MONTANT UNITAIRE / PREMIÈRE APPROCHE D'UN ORDRE DE GRANDEUR

- ▶ **Dans la situation actuelle, le montant moyen total d'allocation versée aux allocataires effectuant une formation après une rupture conventionnelle est de 20 200€ qui se décompose en :**
 - Avant la formation : 12 mois à 37€ par jour, soit 13 500€
 - Pendant la formation : 5 mois à 37€ par jour, soit 5 600€
 - Après la formation : 1 mois à 37€ par jour, soit 1 100€

- ▶ **Dans le cas d'une démission avec entrée en formation au cours du premier mois, le montant moyen total d'allocation versée aux allocataires se décompose en :**
 - Pendant la formation : 5 mois à 37€ par jour, soit 5 600€
 - Après la formation : 1 à 13 mois à 37€ par jour, soit par exemple pour 7 mois : 7 900€

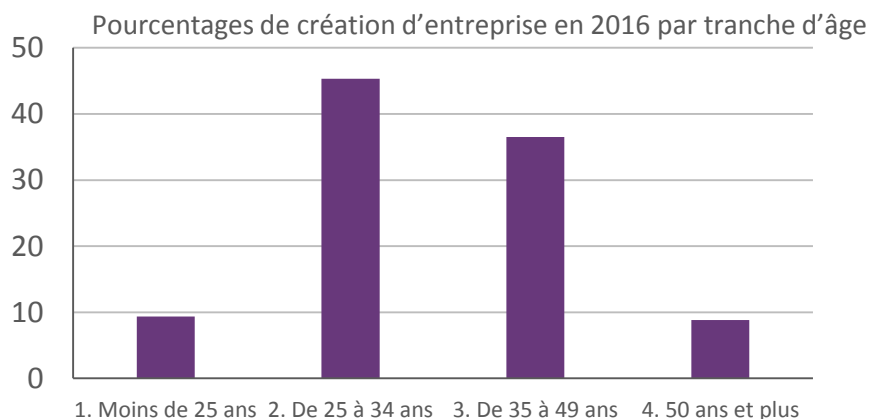
Une analyse plus fine est à effectuer, les délais d'entrée en formation étant très variables, et les données récentes impactées par les plans de formation récents auprès des chômeurs de longue durée.

RUPTURES CONVENTIONNELLES AVEC CRÉATION D'ENTREPRISE

CRÉATION D'ENTREPRISE

Trajectoire moyenne

- ▶ **25 070 créations d'entreprise en cours de droit**
- ▶ **Ancienneté** moyenne dans le dernier contrat : **4 ans**
- ▶ **8 mois** en moyenne entre le premier jour du droit et la **création** d'entreprise
 - 60 % crée son entreprise dans les 6 premiers mois
- ▶ Une majorité d'**hommes** (67 %)
- ▶ Les **secteurs** principalement concernés : « **commerce; réparation d'automobiles et de motocycles** » (21 %) et « **construction** » (19 %)
- ▶ **Âge :**



Champ : création d'entreprise en 2016

Source : FNA, échantillon au 10^e, version à septembre 2017

Champ: droits suite à une rupture conventionnelle avec ISLR<1000€, interrompus en 2016 (pour fin de droit ou sans retour avant fin 2017), au cours desquels une entreprise a été créée

LES RUPTURES CONVENTIONNELLES AVEC CRÉATION D'ENTREPRISE

RUPTURE CONVENTIONNELLES ET CRÉATION D'ENTREPRISE

	Création entreprise	Ensemble ruptures conventionnelles*
Effectif	25 070	214 950
Montant moyen journalier d'indemnisation	43 €	37 €
Durée moyenne du dernier contrat (années)	4	4
Durée maximale moyenne du droit (mois)	23,5	22,3
Part de durées maximales supérieures ou égales à 24 mois	80 %	68 %
Durée moyenne consommée (mois)	17,8	15,2
Pourcentage du droit consommé	76 %	68 %
Classes d'âge (%)	(%)	(%)
.		
1. Moins de 25 ans	9	13
2. De 25 à 34 ans	45	41
3. De 35 à 49 ans	37	33
4. 50 ans ou plus	9	12
Sexe (%)	(%)	(%)
Femme	33	49
Homme	67	51

Champ: droits suite à une rupture conventionnelle avec ISLR<1000€, interrompus en 2016 (pour fin de droit ou sans retour avant fin 2017), au cours desquels une entreprise a été créée

MONTANT UNITAIRE / PREMIÈRE APPROCHE D'UN ORDRE DE GRANDEUR

- ▶ Dans la situation actuelle, le montant moyen total d'allocation versé aux allocataires effectuant une création d'entreprise après une rupture conventionnelle est de 23 500 € correspondant à 18 mois d'allocation à 43 € par jour dont 8 mois avant la création d'entreprise (8 mois à 43€ par jour : 10 500 €)

Une analyse plus fine est à effectuer, les délais avant création d'entreprise étant très variables, et celle-ci pouvant s'effectuer via l'ARCE ou le cumul,

CRITÈRES D'ACCÈS

DURÉE EN EMPLOI VS DURÉE DANS LE DERNIER CONTRAT

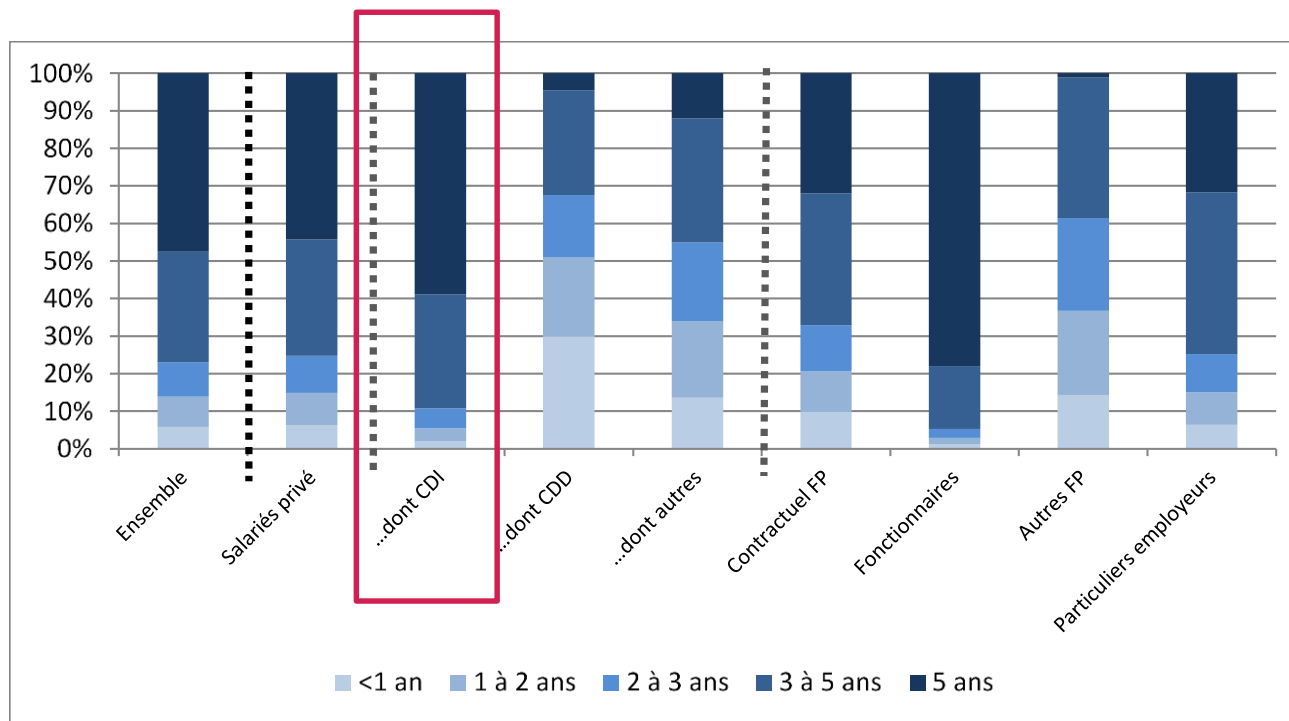
Les conditions de sélection sur la durée préalable en emploi peuvent s'apprécier de plusieurs manières :

- ▶ **Durée en emploi** : cumul des durées de tous les contrats précédant une éventuelle démission.
- ▶ **Durée en emploi dans une période de référence** : cumul des durées de tous les contrats précédant une éventuelle démission sur une période limitée choisie.
Parmi les salariés en CDI fin 2013, **60% avait travaillé 5 ans** (sur une fenêtre d'observation de 5 ans), 90% avait travaillé 3 ans ou plus (graphique 1).
A noter: Cette donnée est établie sur l'ensemble des salariés, et peut varier fortement pour les démissionnaires ayant un projet professionnel.

Parmi les personnes ayant ouvert un droit suite à une rupture conventionnelle et ayant un projet professionnel, **près des trois quart ont une durée d'indemnisation maximale** (soit un cumul d'emploi sur toute la période de référence de 28 ou 36 mois).
- ▶ **Durée dans le dernier contrat** : durée du dernier contrat de travail.
Parmi les salariés en CDI fin 2013, **55% avait travaillé 5 ans ou plus sur le même contrat**, 69 % 3 ans ou plus (graphique 2).
Parmi les personnes ayant ouvert un droit suite à une rupture conventionnelle et ayant un projet professionnel, **17% avait travaillé plus de 7 ans dans leur dernier contrat**, 28 % plus de 5 ans, près de la moitié plus de 3 ans.

DURÉE EN EMPLOI DANS UNE PÉRIODE DE RÉFÉRENCE DE 5 ANS

Graphique 1 : Durée cumulée en emploi au cours des cinq années précédentes en fonction du type de contrat

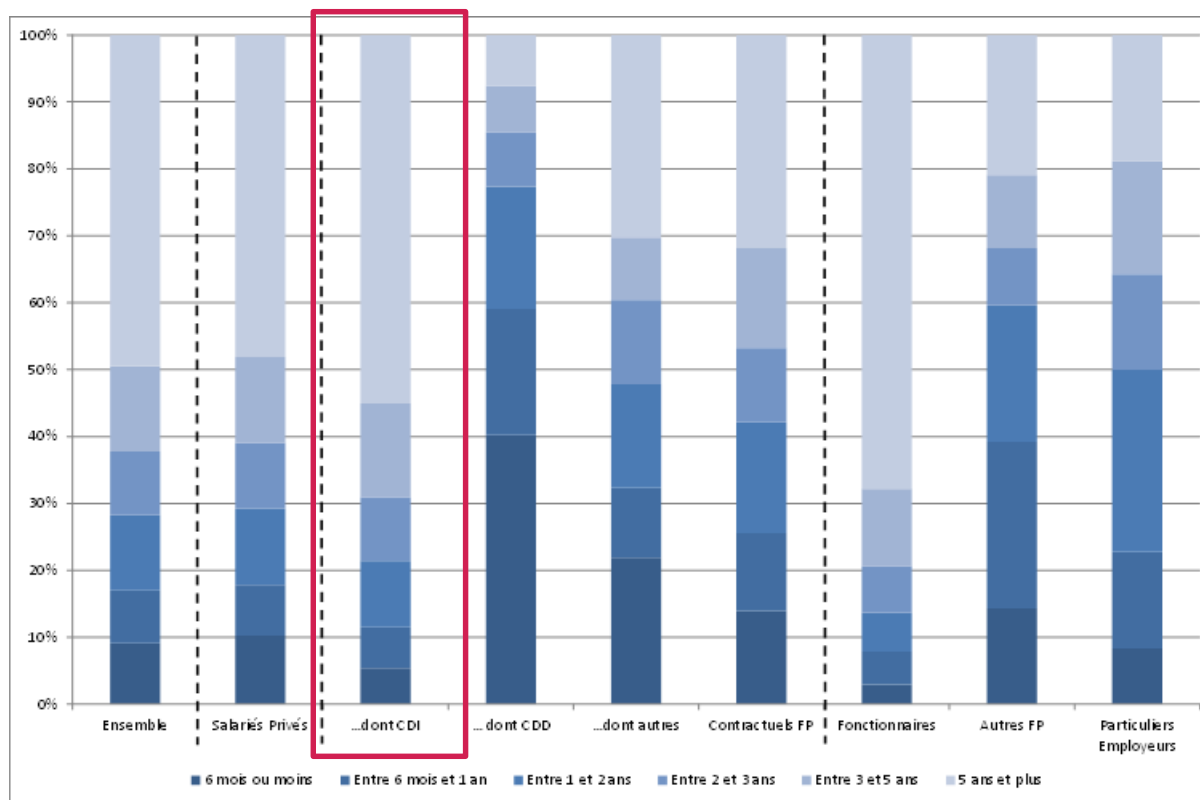


Champ : présents dans le panel DADS au 31/12/2013

Source : Dares, panel DADS 2009-2013

DURÉE DANS L'EMPLOI PRINCIPAL DANS UNE PÉRIODE DE RÉFÉRENCE DE 5 ANS

Graphique 2 : Durée cumulée dans l'emploi principal en fonction du type de contrat



Champ : présents dans le panel DADS au 31/12/2013

Source : Dares, panel DADS 2009-2013